

4 Bon à savoir

1. Le dossier de demande est gratuit;
2. Votre dossier est instruit directement par l'OPH;
3. Pensez à mettre à jour vos coordonnées car si on ne peut pas vous joindre, votre dossier sera radié;
4. Toute fausse déclaration peut entraîner la perte de l'aide et des poursuites pénales.

L'aide est attribuée selon vos ressources et votre situation familiale.

5 Besoin d'aide ?



40 46 36 36



Horaires :
Lundi au jeudi de 7h30 à 15h30
Vendredi de 7h30 à 14h30.



Contact par email :
contact@oph.pf



www.oph.pf

Vous souhaitez un logement dans l'une de nos résidences ?

L'OPH vous accompagne dans votre démarche



oph

Office Polynésien de l'Habitat



Votre demande en 3 étapes

- 1 Je vérifie mon éligibilité
- 2 Je prépare mes documents
- 3 Je dépose ma demande à l'OPH

1 Je vérifie mon éligibilité

Vous pouvez faire une demande si :

- ✓ Vous ne possédez pas de logement;
- ✓ Vos revenus respectent les plafonds.

Vérifiez votre éligibilité en ligne sur www.oph.pf/simulation en scannant ce Qr code :



Si vous remplissez ces conditions, vous pouvez déposer une demande



2 Je prépare mes documents

- Pièce d'identité;
- Carte CPS;
- Relevé CPS des 3 derniers mois
- Relevé hypothécaire (Direction des Affaires Foncières - DAF);
- Justificatifs de pensions (si concernés);

A récupérer dans l'une de nos agences ou en ligne :

- Formulaire de demande d'aide;
- Plan du domicile actuel du demandeur.

Préparez ces documents à l'avance pour faciliter votre démarche



3 Je dépose ma demande à l'OPH



En ligne sur notre site www.oph.pf via le Qr code



Dans l'une de nos agences :

- 🏠 Papeete, rue des Remparts
- 🏠 Pirae, rue Afarerii
- 🏠 Punaauia, centre Te Arana
- 🏠 Taravao, à l'étage du centre commercial de Super U

Pour aller plus vite, choisissez la démarche en ligne.